Contrôle de mise au point Vi-Cell

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 175474-75 Version AN
Date de révision année/mois/jour 2023/10/04
Date de la dernière révision année/mois/jour 2023/05/17

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Contrôle de mise au point Vi-Cell

Référence 175474

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit A usage de laboratoire uniquement. Voir la documentation du produit pour plus de détails.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Beckman Coulter, Inc.
250 S. Kraemer Blvd
Brea, CA 92821, U.S.A.
Tel: 800-854-3633

Beckman Coulter Eurocenter SA
22, rue Juste-Olivier, Case Postale 1044,
CH-1260 Nyon 1, Switzerland.
Telephone: +41 (0)22 365 36 11
Monday through Friday, 9:00 am to
7:00pm)

Beckman Coulter (UK) Ltd.
Oakley Court
Kingsmead Business Park, London Road
High Wycombe
United Kingdom HP11 1JU
01494 441181

Adresse électronique SDSNT@beckman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone (24h) Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec États-Unis 800-424-9300, international (001) 703-527-3887

Distributeur et Nº de tél. des urgences

Voir la liste ci-jointe des distributeurs locaux, ID: 472050, et des numéros de téléphone des urgences.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description du produit Mélange

Incolore; Liquide; inodore

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers (Suite)

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Dangers à long terme pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification d'après les règlements US-OSHA (HCS 29 CFR 1910.1200) et UN SGH

Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 3
Dangers à long terme pour le milieu aquatique, Catégorie 3

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon les règlements CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et UN SGH

Ingrédients dangereux

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Pictogramme



Mot-indicateur

ATTENTION

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/…
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

Sur l'étiquette du produit figurent les principales mises en gardes.

Numéro de l'autorisation REACH

REACH/23/15/35, REACH/23/15/36, REACH/23/15/37, REACH/23/15/38, REACH/23/15/39, REACH/23/15/40, REACH/23/15/41, REACH/23/15/42

UKREACH/22/03/4

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers (Suite)

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

Ce produit contient une ou des substances perturbateurs endocriniens dommageables pour la santé ou l'environnement à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux:		Classification des dangers des ingrédients purs		
Nom du produit chimique	**% poids**	**UE 1272/2008 CLP/GHS**	**GHS**	**Remarque**
Phénol octylique polyoxyéthylé CAS N° 9002-93-1 EINECS # Non disponible Indice n° Non disponible	< 0.2	Acute Tox. Oral 4, H302 Aquatic Longterm 2, H411 Eye Dam. 1, H318 Estimation de la toxicité aiguë (ATE) ATE Oral = 1800 mg/kg	Acute Tox. Oral 4, H302 Aquatic Longterm 2, H411 Eye Dam. 1, H318	8, EDe, EUAUTH, SVHC, UKAUTH
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) CAS N° 55965-84-9 EINECS # Non disponible Indice n° 613-167-00-5	< 0.05	Acute Tox. Dermal 2, H310 Acute Tox. Inhal. 2, H330 Acute Tox. Oral 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Longterm 1, H410 Eye Dam. 1, H318 Facteur M (aigu) = 100 Facteur M (chronique) = 100 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique (SCL) Skin Irrit. 2 H315 >= 0.06% - < 0.6% Eye Dam. 1 H318 >= 0.6% Skin Corr. 1C H314 >= 0.6% Eye Irrit. 2 H319 >= 0.06% - < 0.6% Skin Sens. 1A H317 >= 0.0015% Estimation de la toxicité aiguë (ATE) ATE Dermal = 87.12 mg/kg ATE Inhalation - Vapors = 0.5 mg/L ATE Oral = 53 mg/kg	Acute Tox. Dermal 2, H310 Acute Tox. Inhal. 2, H330 Acute Tox. Oral 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Longterm 1, H410 Eye Dam. 1, H318 Facteur M (aigu) = 100, H0 Facteur M (chronique) = 100, H0 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317	

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants (Suite)

8 - Présent à une concentration inférieure aux seuils de détection.
EDe : perturbateurs endocriniens (environnement)
EUAUTH — Soumis à autorisation conformément à l'annexe XIV UE — REACH (1907/2006)
SVHC - Substance of very high concern (SVHC - substance extrêmement préoccupante)
UKAUTH — Soumis à autorisation conformément à l'annexe XIV R.-U. — REACH

Consulter la section 8 pour obtenir les seuils d'exposition professionnelle disponibles
Consulter la section 15 pour obtenir d'autres informations réglementaires
Voir la section 16 pour la description des classes de danger et des mentions de danger

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation du produit, conduire la personne exposée à l'air frais. Si la personne exposée ne respire pas, un personnel qualifié doit commencer à pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer délicatement les yeux à l'eau par précaution.

Contact cutané

En cas de contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau. Retirer les vêtements et chaussures contaminés. En cas de douleur ou d'irritation, demander un avis médical/consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche à l'eau. En cas d'irritation ou de gêne, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.
Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information complémentaire n'est disponible. Consulter la section 4.1.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO2), un produit chimique sec, un pulvérisateur d'eau ou de la mousse.
En cas de grand incendie, utiliser un moyen d'extinction adéquat.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'explosion et d'incendie particuliers

Aucun danger particulier n'a été déterminé.

Produits de combustion dangereux

Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit (une solution aqueuse).

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie (Suite)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome lorsque les incendies sont d'origine chimique.

Informations complémentaires Aucune information complémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Les directives générales de sécurité doivent être observées ; éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Contenir le produit renversé pour éviter qu'il n'atteigne les zones avoisinantes.

Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures en cas de renversement et de fuite Absorber le produit renversé avec un absorbant approprié ininflammable et inerte, puis éliminer selon les réglementations locales en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques Se reporter aux sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Utiliser des bonnes pratiques de laboratoire; éviter tout contact oculaire et cutané.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver entre 2 °C et 8 °C, comme indiqué sur l'étiquette du produit.

Afin de maintenir la qualité du produit, conserver celui-ci conformément aux instructions contenues dans la documentation du produit.

Conserver à l'écart des produits acides, basiques et oxydants puissants, ainsi que des matériaux incompatibles (section 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucune information complémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

US OSHA Non établie

ACGIH Non établie

DFG MAK Non établie

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle (Suite)

Irlande	Non établie
IOELVs	Non établie
NIOSH	Non établie
Japon	Non établie
Suède (AFS 2015:7 et amendements)	Non établie

8.2 Contrôles de l'exposition

Systèmes d'évacuation	Aucun contrôle spécial d'ingénierie n'est requis. Utiliser un bon système de ventilation générale.
Protection des yeux	Pour éviter tout contact oculaire, porter des lunettes de protection. Référence : U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Norme européenne EN166 ou normes gouvernementales de rigueur.
Protection de la peau	Porter des gants imperméables en nitrile ou matériau équivalent, ainsi qu'une tenue de protection. Se référer à la norme U.S. OSHA 29 CFR 1910.138, aux normes européennes EN 374, EN 14605:2005+A1:2009 ou à la norme locale appropriée.
Protection respiratoire	Dans des conditions normales d'utilisation, la manipulation de ce produit ne requiert aucune protection respiratoire. En cas de surexposition et si la ventilation est insuffisant pour maintenir des concentrations dans l'air qui soient acceptables, l'utilisation d'une protection respiratoire doit être évaluée par une personne qualifiée.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	**Densité et/ou densité relative**	1 @20°C
Couleur	Incolore	**Solubilité**	
Odeur	inodore	**Eau**	Miscible
pH	≈ 7	**Organique**	Non déterminé(e)
Point de Congélation	Non déterminé(e)	**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**	Non déterminé(e)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé(e)	**Température d'auto-inflammation**	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable	**Température de décomposition**	Non déterminé(e)
Inflammabilité	Non applicable	**Pression de vapeur**	Non déterminé(e)
		Viscosité cinématique	Non déterminé(e)

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques (Suite)

Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non déterminé(e)
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information complémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune information complémentaire n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable conformément aux recommandations relatives aux conditions de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information complémentaire n'est disponible.

10.4 Conditions à éviter Pour une performance du produit acceptable, conserver à l'abri d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants forts.
Éviter d'exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles Aucune information complémentaire n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition posant des dangers significatifs sont attendus de ce produit (une solution aqueuse).

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Données toxicologiques: pour ingrédients dangereux

Phénol octylique polyoxyéthylé CAS Nº 9002-93-1	DL50 par voie orale Rat 1800 mg/kg (NZ_CCID)
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) CAS Nº 55965-84-9	DL50 par voie cutanée Lapin 87.12 mg/kg (ECHA_API); DL50 par voie orale Rat 53 mg/kg (NLM_CIP)
Source d'exposition primaire	Contact oculaire, ingestion, inhalation et contact cutané.

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques (Suite)

Toxicité aiguë	Non classé d'après les données disponibles.
Corrosion cutanée/Irritation cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Irritation/lésions oculaires graves	Non classé d'après les données disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé d'après les données disponibles.
Cancérogénicité	Aucun ingrédient de ce produit n'est listé comme cancérigène par l'ACGIH, l'IARC, le NTP, l'OSHA ou dans la directive 1272/2008/CE.
Toxicité pour la reproduction	Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Non classé d'après les données disponibles.

Danger par aspiration	Non classé d'après les données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance perturbateur endocrinien dommageable pour la santé à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % selon l'Article 57(f) de REACH.

Autres informations	Aucune information complémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1	**Toxicité**	
	Espèces d'eau douce	Aucune information disponible.
	Microtoxines/organismes	Aucune information disponible.
	Daphnie	Aucune information disponible.
	Algue d'eau douce	Aucune information disponible.
12.2	**Persistance et dégradabilité**	Non déterminé pour ce produit.
12.3	**Potentiel de bioaccumulation**	Non déterminé pour ce produit.
12.4	**Mobilité dans le sol**	Non déterminé pour ce produit.

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques (Suite)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé pour ce produit. PBT (substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) : non applicable, vPvB (substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation) : non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit contient une ou des substances perturbateurs endocriniens dommageables pour l'environnement à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % selon l'Article 57(f) de REACH.

12.7 Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit est classé comme étant dangereux pour l'environnement. Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets de produits

Les résidus liquides et solides de produits chimiques doivent être systématiquement manipulés comme des déchets spéciaux. Ils doivent être éliminés conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Informations complémentaires

Catalogue européen des déchets 18 01 07 proposé : produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06. Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en matière de traitement des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR, l'IMDG, le DOT américain, l'ADR et le RID européens ni le TDG canadien.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Non réglementé pour le transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Non réglementé pour le transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport

14.5 Dangers pour l'environnement : Non réglementé pour le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Sans objet

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements américains des Etats et fédéraux

SARA 313 (Section 313, Titre III exigences de rapports)

CAS Nº 107-21-1	Ethylèneglycol	1.0% concentration de minimis

CERCLA (The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act) (Loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) 40 CFR 302.4

CAS Nº 107-21-1	Ethylèneglycol

California Proposition 65

AVERTISSEMENT Ce produit peut vous exposer à un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérigène et/ou comme ayant des effets nocifs sur la reproduction. Pour plus d'informations, allez sur www.P65Warnings.ca.gov

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérigène

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique au développement

CAS Nº 107-21-1	Ethylèneglycol

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les hommes

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les femmes

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) du Massachusetts

CAS Nº 107-21-1	Ethylèneglycol
CAS Nº 10377-60-3	Nitrate de magnésium

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de l'État du New Jersey

CAS Nº 107-21-1	Ethylèneglycol
CAS Nº 10377-60-3	Nitrate de magnésium

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de Pennsylvanie

CAS Nº 107-21-1	Ethylèneglycol
CAS Nº 10377-60-3	Nitrate de magnésium

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation (Suite)

Règlements de l'UE

Cette fiche de données de sécurité (SDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications.

Catégorie de danger pour l'eau (Allemagne)

WGK 1, comporte un faible danger pour l'eau

REACH 1907/2006 CE - Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation.

Consulter la section 3

Numéro de l'autorisation EU REACH

REACH/23/15/35, REACH/23/15/36, REACH/23/15/37, REACH/23/15/38, REACH/23/15/39, REACH/23/15/40, REACH/23/15/41, REACH/23/15/42

En vertu de l'article 66, les utilisateurs en aval doivent informer l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) dans les 90 jours suivant la réception de ce produit. Utilisez le lien ci-dessous pour obtenir des instructions :

www.beckmancoulter.com/reachauthorisation

Phénol octylique polyoxyéthylé (numéro CAS 9002-93-1)

Les utilisateurs en aval disposant d'une infrastructure existante et appropriée de collecte et de traitement des eaux usées contenant la ou les substances répertoriées ci-dessus devront maintenir ces opérations. Les obligations d'information détaillées ci-dessous ne doivent pas être prises en compte. Les utilisateurs évacuant des eaux usées contenant des substances NPNeO et OPNeO doivent en informer les organismes suivants, conformément à la législation transposant les directives 91/271/CEE et 2000/60/CE, ainsi qu'aux dispositions nationales des États membres où ladite utilisation a lieu :

(a) les autorités compétentes responsables selon la directive 2000/60/CE ;

(b) les autorités compétentes responsables selon la directive 91/271/CEE ;

(c) la station de traitement des eaux usées raccordée au réseau d'égout dans lequel ces eaux usées sont évacuées.

Cet avis d'information doit préciser le volume annuel d'eaux usées évacuées et la quantité de substances NPNeO et OPNeO répertoriées ci-dessus qui sont déversées. Sur demande, l'utilisateur en aval devra tenir une copie de cet avis d'information à disposition de l'autorité compétente de l'État membre dans lequel l'utilisation autorisée se déroule pour le règlement REACH.

Réglementation (UE) 2019/1148 sur la commercialisation et l'utilisation des explosifs

Aucun ingrédient listé.

Règlements UK

Règlement REACH du Royaume-Uni (tel que modifié) : liste des substances soumises à autorisation

Consulter la section 3

Numéro de l'autorisation UK REACH

UKREACH/22/03/4

En vertu de l'article 66, vous devez informer le responsable de la santé et de la sécurité (HSE) dans les 90 jours suivant la réception de ce produit. Utilisez le lien ci-dessous pour obtenir des instructions :

www.beckmancoulter.com/reachauthorisation

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation (Suite)

Canada

Ce produit n'est pas conforme aux critères de la WHMIS établis pour les substances dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Certains ingrédients dangereux listés en Section 15 sont en dessous des seuils limites de 0,1 % pour les cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques et 1 % pour les autres risques pour la santé devant être reportés en Section 3.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Évaluation de la sécurité Beckman Coulter	**Inflammabilité: 0** **Santé: 2** **Réactivité avec l'eau: 0** **Contact physique: 2**	Code 0 = Aucun 1 = Peu important 2 = Attention 3 = Grave

Révisions

Section 2 mise à jour.
Section 3 mise à jour.
Section 15 mise à jour.
Section 16 mise à jour.

Version du document et date de publication/révision

Date de révision année/mois/jour 2023/10/04
Date de la dernière révision année/mois/jour 2023/05/17
ID document: 175474-75
Version: AN

Description des classes de danger et des mentions de danger de la section 3

Aquatic Acute 1 — Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie 1
Acute Tox. Dermal 2 — Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie de danger 2
Acute Tox. Inhal 2 — Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 2
Acute Tox. Oral 3 — Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 3
Acute Tox. Oral 4 — Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4
Eye Dam. 1 — Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Aquatic Longterm 1 — Danger à long terme pour le milieu aquatique, catégorie 1
Aquatic Longterm 2 — Danger à long terme pour le milieu aquatique, catégorie 2
Skin Corr. 1C — Corrosion cutanée, catégorie de danger 1C
Skin Sens. 1A — Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H310 - Mortel par contact cutané.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H330 - Mortel par inhalation.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

©2023 Beckman Coulter, Inc.

RUBRIQUE 16 — Autres informations (Suite)

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - association américaine d'hygiénistes industriels travaillant pour l'État)

ADR et RID — Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et par voie ferrée

CERCLA : The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA : loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement)

CLP - Classification, Labeling and Packaging (CLP - classification, étiquetage et emballage)

DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit (DFGMAK - seuil maximal d'exposition applicable en République fédérale d'Allemagne)

GHS - Globally Harmonized System (GHS - système général harmonisé)

HCS : Hazard Communication Standard (HCS : Norme en matière de communication des informations sur les dangers)

IARC — International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)

IATA DGR — Réglementation de l'Association internationale du transport aérien relative aux matières dangereuses

ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale)

IMDG - International Maritime Dangerous Goods (IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses)

IOELVs : European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values (VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne)

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH - institut national de la santé et de la sécurité professionnelle)

NTP - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration (OSHA -direction de la sécurité et de l'hygiène au travail aux États-Unis)

PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances (PBT - substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques)

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA - loi portant sur les modifications et le renouvellement de l'autorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations (règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses).

TLV – Valeur limite d'exposition

TWA – Moyenne pondérée dans le temps

STEL – Limite d'exposition à court terme

IDLH – Présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé

STLV – Valeur limite court terme

STV – Valeur court terme

©2023 Beckman Coulter, Inc.

Contrôle de mise au point Vi-Cell

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 175474-75 Version AN
Date de révision année/mois/jour 2023/10/04
Date de la dernière révision année/mois/jour 2023/05/17

RUBRIQUE 16 — Autres informations (Suite)

UN GHS: United Nations Globally Harmonized System (SGH-ONU : Système général harmonisé de l'Organisation des Nations unies)

US DOT - United States Department of Transportation (US DOT - Département des transports des États-Unis)

WHMIS - Workplace Hazardous Material Information System (WHMIS - système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail)

vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances (vPvB - substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation)

LD50 - Lethal Dose, 50 % (LD50 - dose létale médiane, 50 %)

Beckman Coulter, le logo stylisé et les marques des produits et des services Beckman Coulter mentionnées ici sont des marques ou des marques déposées de Beckman Coulter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant Beckman Coulter, Inc. local.

BIEN QUE BECKMAN COULTER, INC. CONSIDÈRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE COMME VALIDES ET EXACTES, BECKMAN COULTER, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ATTESTANT SI ELLES SONT VALIDES, EXACTES OU À JOUR. BECKMAN COULTER, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DES SUBSTANCES AUXQUELLES ELLES S'APPLIQUENT. L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES PEUT ÊTRE SOUMISE À DES LÉGISLATIONS OU RÉGLEMENTATIONS LOCALES.